

Tarifs de prise en charge des actions de DPC "guichet" 2022

- Votre droit de tirage est de 14h par an
- 14h de prise en charge en hors quota par période triennale (2020-2022) sur les actions de DPC «tutorat»

L'Agence nationale du DPC ne prend pas en charge les actions de DPC d'une durée inférieure à 3h.

01 Pour la participation à **une action de formation continue présentielle ou en classe virtuelle**

Indemnisation versée au masseur-kinésithérapeute
33 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC	
Durée d'action [3h;6h]	Durée d'action + de 7h
19,50 € / h	39 € / h

02 Pour la participation à **une action de formation continue non présentielle**

Indemnisation versée au masseur-kinésithérapeute
16,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC	
Durée d'action [3h;6h]	Durée d'action + de 7h
17,55 € / h	35,10 € / h

03 Pour la participation à **une action de formation continue mixte**

Indemnisation versée au masseur-kinésithérapeute	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
33 € / h	16,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC			
Durée d'action [3h;6h]		Durée d'action + de 7h	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel	Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
19,50 € / h	17,55 € / h	39 € / h	35,10 € / h

Fiche forfait Prise en charge des masseurs-kinésithérapeutes

04.a Pour la participation à **une action d'évaluation des pratiques professionnelles, de gestion des risques ou un programme intégré en présentiel ou en classe virtuelle**

Indemnisation versée au masseur-kinésithérapeute
33 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC
42,90 € / h

04.b Pour la participation à une **action d'évaluation des pratiques professionnelles, de gestion des risques ou un programme intégré en non présentiel**

Indemnisation versée au masseur-kinésithérapeute
16,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC
39 € / h

04.c Pour la participation à **une action d'évaluation des pratiques professionnelles, de gestion des risques ou un programme intégré - mixte**

Indemnisation versée au masseur-kinésithérapeute	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
33 € / h	16,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
42,90 € / h	39 € / h

Pour plus d'informations sur les règles de prise en charge des professionnels de santé, [cliquez ici](#).